



Motion des élus du CSE sur le 18h30

Les élus du CSE apportent leur soutien plein et entier aux salariés qui se mobilisent depuis le 18 janvier pour dénoncer les conditions dans lesquelles on leur fait fabriquer le nouveau créneau de 18h30.

Cette nouvelle tranche de 13 à 20 minutes a été lancée sans les moyens adéquats, ce qui a amené la plupart des directions régionales à en réduire les ambitions éditoriales et qualitatives, et à redéployer les moyens déjà limités du journal régional, au détriment de ce dernier.

Les élus refusent que la régionalisation se fasse en dégradant la qualité technique et éditoriale de l'antenne. L'entreprise ne peut se permettre de fragiliser le capital confiance, inégalé dans le pays, dont jouit l'information régionale de France 3.

Plus largement, le projet de régionalisation ne pourra non plus se faire au détriment des conditions de travail et de la santé des salariés. Les élus rappellent que la direction a l'obligation de préserver celle-ci.

Il est impératif de revoir les projets et d'y apporter les moyens adéquats. A titre conservatoire, afin de donner du temps aux ajustements, les élus demandent à la direction de diffuser un programme de substitution sur l'ensemble des antennes du réseau sans exception.

**Adopté à l'unanimité des élus présents
CFDT, CGT, FO, SNJ et Sud s'associent.**

Le 29 janvier 2021